



RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGÉTAIRE

**20
22**

SOMMAIRE

- INTRODUCTION
- LES RÈGLES D'OR GUIDANT LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE
- LE CONTEXTE NATIONAL
 - L'environnement macro-économique
 - La loi de Finances pour 2022
- L'IMPACT DE LA COVID-19
 - Des dépenses non compensées par l'État
 - Des recettes en baisse pour Puteaux
- LE POIDS FINANCIER DES DÉCISIONS DE L'ÉTAT
- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022 POUR PUTEAUX
 - Les recettes de fonctionnement
 - Les dépenses de fonctionnement
 - Les projets d'investissement



INTRODUCTION

- Institué par la loi du 6 février 1992, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit être réalisé dans un délai de deux mois précédant le vote du budget primitif. Il doit, en outre, depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, être nourri par un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et donner lieu à une délibération spécifique.
- Le diaporama présenté ci-après est une version synthétique du rapport joint au projet de délibération. Il intègre le contexte économique national et international, la Loi de Finances 2022 et la situation financière locale.

La Municipalité œuvre pour faire de notre belle cité un modèle de développement économique et écologique tout en préservant, d'une part, la qualité de vie chère à nos concitoyens et en maîtrisant, d'autre part, les finances communales dans un contexte contraint.



LES RÈGLES D'OR GUIDANT LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE

La fiscalité de Puteaux : un vecteur d'attractivité communale

1- Des taux de fiscalité inchangés depuis 16 ans et parmi les plus bas du Département.



Taux applicables à Puteaux :
Foncier : 8,93 %
Foncier non bâti : 12,01 %

2- La maîtrise des charges à caractère général en dépit des contraintes macro-économiques et gouvernementales.

3- Des charges de personnel contenues.

4- Un volume d'investissement soutenu et largement supérieur à la moyenne des communes de même strate.



1 673 €
c'est la part
de l'investissement
par Putéolien

5- Et toujours :

0%

**AUGMENTATION
D'IMPÔTS**

0

**RECOURS
À L'EMPRUNT**

0

DETTE



LE CONTEXTE NATIONAL :

L'environnement macroéconomique

Une crise sanitaire qui conduit à de fortes incertitudes économiques

La crise sanitaire a généré une **récession économique** en 2020 et 2021 (-10,4% du commerce extérieur) qui tend à s'apaiser progressivement aux États-Unis et en Zone Euro mais marque encore les économies par :

- un niveau d'inflation élevé
- une augmentation du prix de l'énergie
- une pénurie des matières premières aggravée par la crise ukrainienne
- des difficultés d'approvisionnement dans les chaînes de production.



➡ 2022 devrait permettre une normalisation progressive mais sera marquée par une hausse des prix des biens de première nécessité.

PROJECTION D'INFLATION EN ZONE EURO

Projections d'inflation, glissement annuel, % de variation



Source: Perspectives économiques de l'OCDE, Volume 2021, numéro 2



LE CONTEXTE NATIONAL LOI DE FINANCES POUR 2022 :

Une augmentation de la péréquation à compter de 2023

La Loi de Finances pour 2022 poursuit la dynamique des précédentes années **en réduisant l'autonomie financière des collectivités et en les contraignant au partage de ressources.**

- **Mesure phare :**

La réforme des indicateurs de péréquation conduit à une augmentation des prélèvements à compter de 2023



- La poursuite de l'exonération pour la Ville de la fiscalité (foncier bâti) sur la construction de nouveaux logements sociaux



⇒ 6 298 logements sociaux à Puteaux, soit 28,43 %

- La perte du produit de taxe d'habitation pour désormais près de 50% des contribuables putéoliens



⇒ Manque à gagner pour l'État : 17 milliards
Pour Puteaux : perte de dynamique de 400 000 € en 2022 soit 1,2 million depuis 2019.

Pour les 20 % des ménages les plus aisés



L'IMPACT DE LA COVID-19

Des dépenses non compensées par l'État

- Les dépenses de matériel liées au COVID pour 2,1 M€ notamment :
 - Achat de masques, équipements de protection à usage unique et recyclage
 - Achat d'appareils désinfectants (à vapeur, assainisseur) pour un nettoyage renforcé
 - Création d'ouvertures et installation de capteurs de CO2



Mise sous pli de masques pour distribution aux Putéoliens et dans les écoles



De nouvelles fenêtres ont été installées pour permettre l'aération régulière des pièces au Conservatoire



Cleanea, une solution putéolienne pour désinfecter les lieux publics



Recyclage des masques dans les écoles et les lieux publics



166 capteurs ont été installés dans les écoles de la ville



L'IMPACT DE LA COVID-19

Des dépenses non compensées par l'État

- **Les dépenses de matériel liées au COVID : la vaccination**
Achat de matériel médical spécifique pour les praticiens du Centre Dolto
- **Les impacts en matière de contrat publics traduisant les difficultés d'approvisionnement des entreprises** : missions complémentaires et avenants sur marchés pour un montant de **1,4 M€**.
- **Les aides exceptionnelles accordées** : la Ville de Puteaux a également versé une « prime COVID » aux agents qui représentait **261 000 €** en 2021.
- **L'impact des règles de distanciation sociale** : individualisation des transports pour les activités scolaires en raison de la réglementation : coût de **430 € HT** pour une vacation de **4 heures par classe**.
- **Les impacts en matière de réorganisation du travail** (réunion de CHSCT, retours d'information à l'État, pilotage de tableaux de bord pour l'ARS, etc.) sont évalués à près de **153 K€**.

326 000 €

c'est le coût 2021
de la campagne
de vaccination
organisée
au Centre Dolto

4,66 €

c'est le coût
moyen
supporté par
la Ville pour
une dose injectée



L'IMPACT DE LA COVID-19

Des recettes en baisse

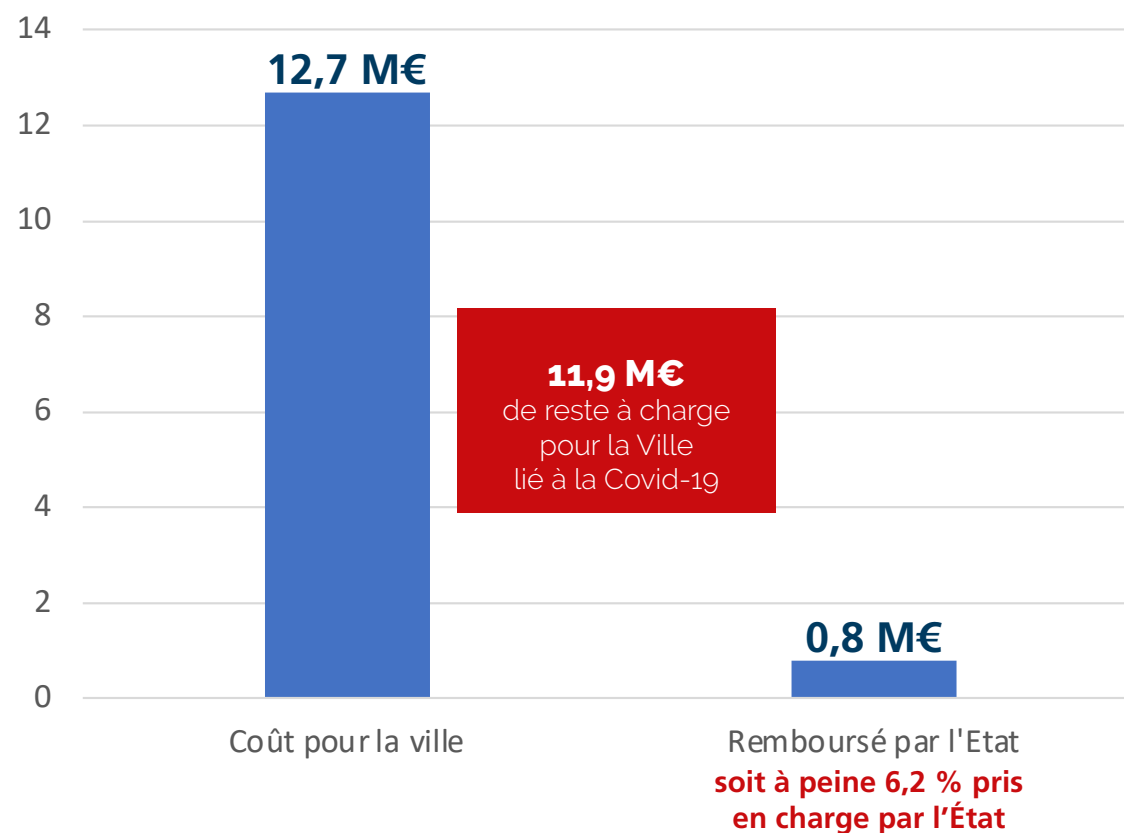
• Des pertes de recettes volontaires

- Exonération des droits de terrasse (et autres occupations du domaine public) acquittés par les commerçants
- Diminution du montant des loyers pour les baux commerciaux détenus par la Ville et l'OHP
- Reversement aux commerçants du produit du stationnement de novembre 2021 afin de les aider dans la crise
- Remboursement de prestations non réalisées aux Putéoliens (Puteaux Familles, spectacles, cours, ALSH...)

• Des pertes de recettes subies

- Diminution de la taxe de séjour : de 1 M€ en 2019 à 362 K€ en 2021
- Diminution des recettes de tarification : de 11,7 M€ en 2019 à 9,6 M€ en 2021

COÛT DU COVID POUR PUTEAUX EN M€ : 11,9 M€ - sur 2020 et 2021



LE POIDS FINANCIER DES DÉCISIONS DE L'ÉTAT

Des pertes significatives & un coût supplémentaire

- La perte de la dynamique de la fiscalité économique-17,5 M€
- La perte de la dynamique de la taxe d'habitation-1,6 M€
- La perte des dotations d'État : -2,7M€ par an depuis 2016 soit au total..... 18,9M€
- Le coût de la contribution au redressement des finances publiques9 M€
- Le coût de la péréquation16,8 M€
 - FPIC : +15,6 M€
 - FSRIF : +1,2 M€



63,8 M€ EN 7 ANS
SOIT 2 ANS
D'INVESTISSEMENT
(DE 2016 À 2022)



63,8 M€ soit 10M€ par an en moyenne
(soit le coût de construction d'une école par an)



LE POIDS FINANCIER DES DÉCISIONS DE L'ÉTAT

Les dépenses de ressources humaines

L'augmentation constatée de près d'un million d'euros entre 2021 et 2022 s'explique à hauteur de près de 70% par les mesures gouvernementales récentes (revue des parcours professionnel des fonctionnaires, augmentation du SMIC, dispositif de fin de contrat, etc), le contexte électoral en 2022 générant des surcoûts et également une faible évolution des carrières des personnels.



- Parcours professionnel : 261 000 €
- Indemnités de fin de contrat : 4 000 €
- Double revalorisation du SMIC (juin & octobre) : 13 000 €
- GVT : 198 000 €
- Élections : 355 000 €



LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LA COMMUNE EN 2022

Les recettes de fonctionnement

- Aucune augmentation de taux de fiscalité
- Des recettes fiscales peu dynamiques en raison de la suppression de la taxe d'habitation
- Des produits de services toujours contraints par la lente reprise économique (taxe de séjour, droits de place, etc)

**ET TOUJOURS AUCUN
CONCOURS DE L'ÉTAT**

9 M€/an perdus
par le mécanisme du
coefficient correcteur

-0,4 M€/an perdu
au titre de la dynamique
des bases
**= un coût total estimé
de 1,2 M€ depuis 2019**



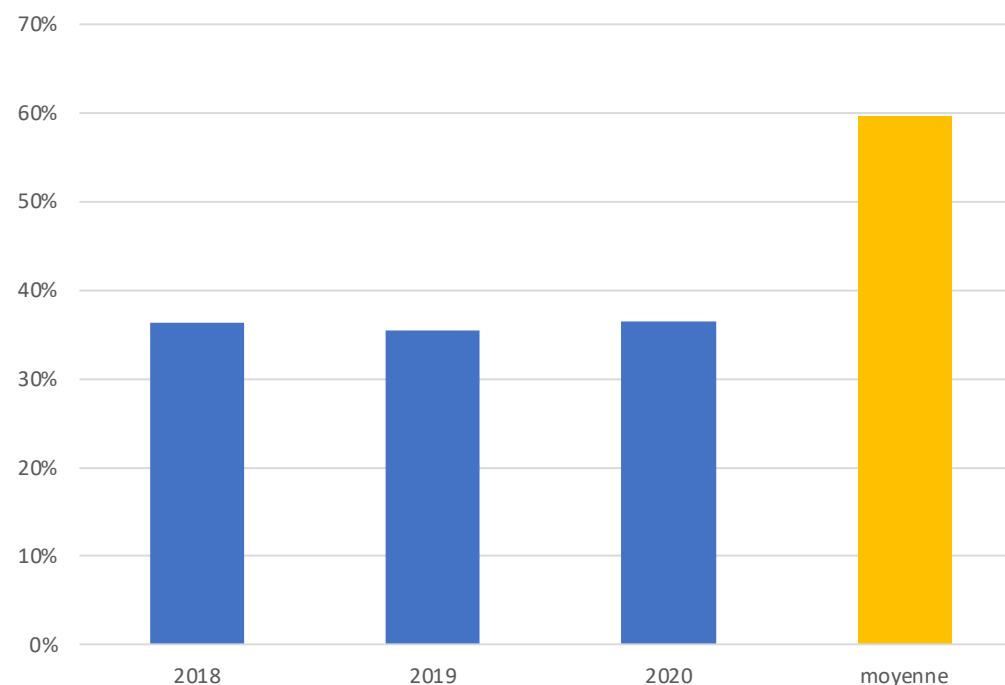
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR LA COMMUNE EN 2022

Les dépenses de fonctionnement

- Une poursuite de l'encadrement de l'évolution des dépenses avec le respect de l'objectif de **1,2% conformément à la contractualisation avec l'État**
- **Des charges de personnel maîtrisées** avec un niveau plus faible que la moyenne nationale
- **Près d'un quart (22%) du budget grevé par des prélèvements obligatoires***, réduisant la marge de manœuvre au bénéfice des Putéoliens

*péréquation : FPIC + FSRIF
+ contribution au redressement des finances publiques

DÉPENSES DE PERSONNEL/ DÉPENSES RÉELLES DE
FONCTIONNEMENT



DES DÉPENSES RH MAÎTRISÉES PAR RAPPORT
À LA MOYENNE NATIONALE DE LA STRATE

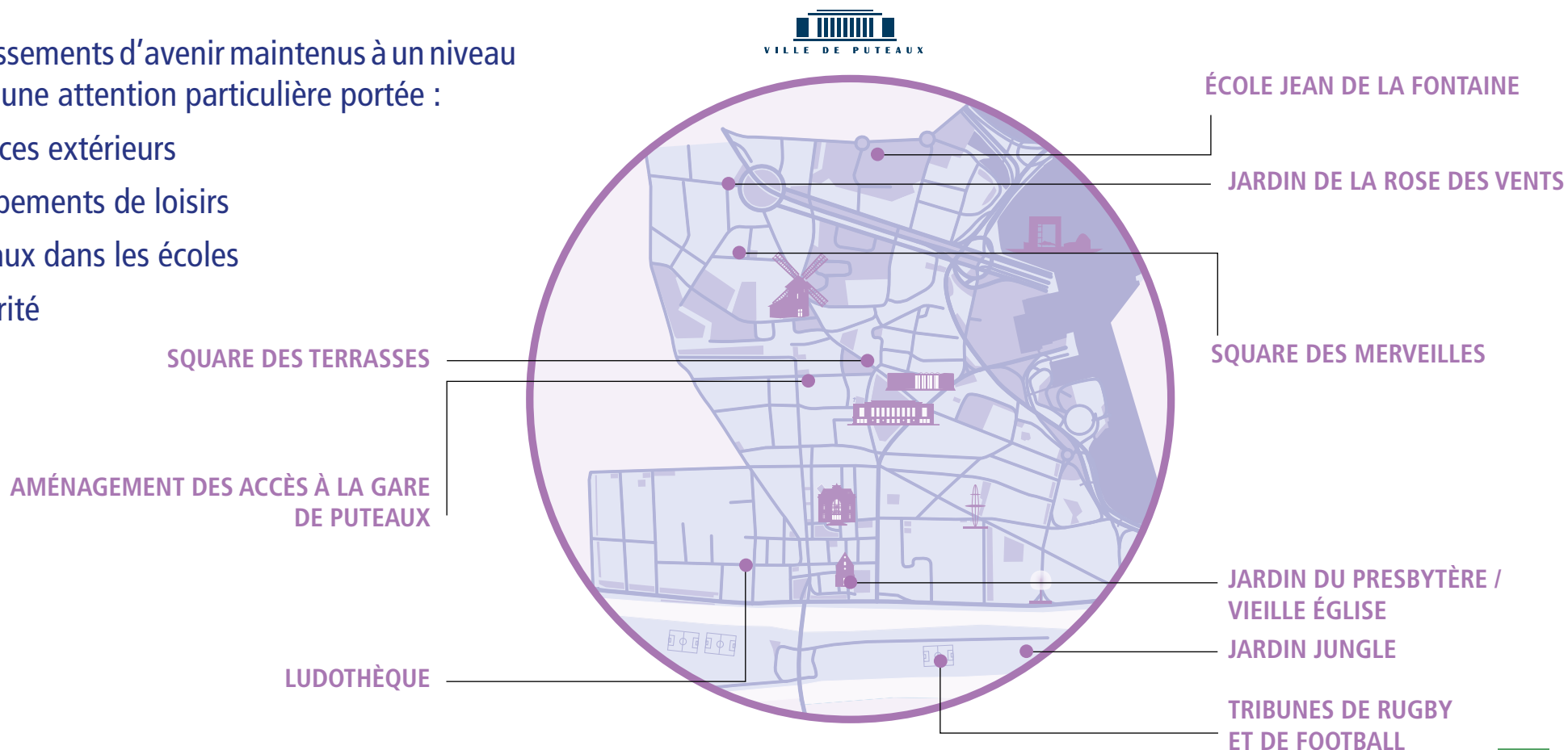


LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR LA COMMUNE EN 2022

Des projets d'investissement structurants sans recours à l'emprunt

Des investissements d'avenir maintenus à un niveau élevé avec une attention particulière portée :

- aux espaces extérieurs
- aux équipements de loisirs
- aux travaux dans les écoles
- à la sécurité



Merci de votre attention

